



Concertation préalable sur la stratégie du SAGE Scarpe amont Avis de l'UFC-Que choisir de l'Artois sur la stratégie

Le diagnostic posé pour établir ce document prospectif de portée réglementaire est plutôt inquiétant. Le constat établi nous donne des indicateurs alarmants tant pour la qualité que pour la quantité malgré les nombreux investissements réalisés.

Pour ce qui concerne la QUALITÉ, les masses d'eau n'atteignent pas le bon état demandé par l'Europe. Dans les cours d'eau, on trouve en forte proportion des composés azotés ou des hydrocarbures polycycliques qui sont responsables du déclassement des masses d'eau. Les polluants de la nappe sont essentiellement des nitrates et de nombreux captages dépassent les 40mg/l, certains atteignant même le seuil de potabilité de 50mg/l. Les sources de contamination sont multiples : agriculture, industries, ménages.

En matière de VOLUME, de QUANTITÉ, il nous manque des données objectives pour disposer d'un bilan besoins /ressources. On constate actuellement que la nappe phréatique est à l'équilibre. Mais les projections (études Agence de l'Eau) montrent que le changement climatique aura des répercussions fortes à la baisse sur le débit des rivières et sur la recharge des nappes.

À partir de ce constat, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE de la Scarpe Amont a établi une stratégie adoptée en mars 2020. Elle est maintenant soumise à enquête publique. Elle est déclinée en 7 enjeux transversaux.

Globalement, l'UFC QUE CHOISIR ARTOIS approuve la démarche suivie et les objectifs définis par ces 7 enjeux qu'il faudrait atteindre.

Néanmoins, l'UFC Que Choisir Artois souhaite mettre l'accent sur 3 points spécifiques : en matière de qualité de l'eau

en matière de quantité

en matière de gouvernance

EN MATIÈRE DE QUALITÉ

Les objectifs fixés par la directive cadre européenne pour 2027 ne sont pas respectés. La majorité de la ressource provient de la nappe. Et quand les opérateurs constatent qu'ils atteignent le point critique, ils mélangent des eaux plus ou moins polluées pour respecter la norme de potabilité. Ce n'est pas une solution, d'autant que de nouveaux polluants émergent comme les nanoparticules ou les perturbateurs endocriniens. Il a été démontré que les actions de prévention coûtent moins cher que les actions de dépollution.

L'UFC Que Choisir Artois s'étonne que, compte tenu de l'importance des contrats de production entre les agriculteurs et les groupes agro-alimentaires, ces derniers ne soient pas interpellés sur les pratiques qu'ils imposent aux producteurs. Elles ont pourtant une réelle incidence sur les problématiques « eau » dans notre région des Hauts de France (ex : irrigation). Cette question serait d'ailleurs à porter au niveau régional, au niveau inter-Sage.

Améliorer la qualité de l'eau distribuée c'est aussi avoir une réelle intervention sur la production de déchets (bouteille plastique) et sur le prix (l'eau de robinet revient largement moins cher que l'eau en bouteille). Ainsi, l'initiative de la CUA de mettre en place un traitement partiel au charbon actif est une bonne initiative. Mais au regard des enjeux importants pour les populations, ce traitement pourrait être effectué sur la totalité de la distribution pour toutes les agglomérations. Cette mesure permettrait

aussi de faire des économies pour les usagers car ceux-ci ne seraient plus obligés d'acheter l'eau en bouteille.

Une trop grande confiance a été placée dans l'autorégulation comme le prouve la succession des plans de protection. Les engagements sur le bon état écologique sont sans cesse reportés. Il n'y a pas de volonté politique suffisante pour la mise en œuvre, le suivi voire les sanctions en cas de manquement. Si on comprend que les agriculteurs ne peuvent porter seuls les exigences de ces évolutions, il faut appuyer la démarche d'une mobilisation sociétale. Par exemple, l'agriculture biologique pourrait être imposée dans les zones de captages, y compris le périmètre de protection éloigné. Rien n'empêche de flécher les aides financières diverses (PAC, Agence, Collectivités...) sur toutes les initiatives susceptibles d'améliorer les pratiques culturales vers des modes de production plus vertueux sous réserve que les définitions juridiques soient claires et puissent être contrôlées.

EN MATIÈRE DE QUANTITÉ

UFC Que Choisir Artois souhaiterait que les mesures prises pour prévenir de potentiels déséquilibres et des conflits d'usages soient plus coercitives pour éviter les prélèvements et les usages sauvages. Il faudrait fixer des volumes par type d'utilisation et sensibiliser les utilisateurs aux mesures d'économies. Les RV Conso, organisés par l'UFC Que Choisir, remplissent cette fonction, au moins pour les particuliers.

Nous sommes tous concernés par les économies d'eau, collectivités, monde économique et particuliers qu'il faut sensibiliser pour développer la prévention. La tarification incitative, mise en place sur le territoire de la CUA, mériterait d'être étendue et élargie à l'ensemble du territoire du SAGE.

La lutte contre le ruissellement doit également être privilégiée. Il faudrait que le maximum de l'eau de pluie pénètre dans le sol plutôt que de se retrouver sur les routes. La modification des pratiques culturales (couvert hivernal, non labour...) doit être privilégiée pour améliorer la structure et la perméabilité des sols. De même, le respect des éléments paysagers naturels (haies, talus, prairies...) doit être une préoccupation permanente partagée par tous les niveaux de compétences.

EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

UFC Que Choisir Artois souhaite la création d'une structure porteuse qui permette la concrétisation de l'ensemble de ces recommandations. Cette structure doit être commune et couvrir les EPCI compris dans le périmètre du SAGE Scarpe Amont. Elle devrait également être responsable de l'animation des actions du Sage, la réalisation pouvant être confiée par convention aux partenaires de terrain selon des objectifs calendés, mesurables et quantifiables. Garantir une réelle coopération entre tous les acteurs pour un maximum d'efficacité est un vrai challenge qui nécessite des engagements financiers et humains à la hauteur de l'enjeu de santé publique.

Cette gouvernance pourrait inclure dans ses conseils d'administration et ses comités de pilotage des représentants volontaires associatifs pour une réelle transparence. Des ambassadeurs pourraient être vigiles et relais de cet intérêt citoyen au service de l'intérêt général.

Pour assurer une véritable adhésion des populations à ce dispositif, il est nécessaire de dépasser le stade de l'information, pas toujours compréhensible par les usagers, pour développer une communication pertinente et pédagogique destinée à faire comprendre l'enjeu de ces sujets complexes et les moyens d'atteindre les objectifs.

P.S : juste un petit rappel des consommateurs : 70% des redevances à l'Agence de l'Eau sont acquittées par les consommateurs alors qu'ils ne prélèvent que 48% des volumes !